
SAGE Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel

Commission Locale de l'Eau du 14 mars 2014 à 9h30

Compte rendu de réunions

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du CR de la séance du 08/03/2013 et approbation de l'Ordre du jour de la séance

2. Délibérations

CLE – 2014 – 1 : Validation de l'état initial du SAGE

→ Rappel du déroulé de l'état des lieux

→ Restitution et validation de l'état initial

CLE – 2014 – 2 : Mise en place d'un groupe de travail « algues vertes »

→ Rôle et composition du groupe de travail

CLE – 2014 – 3 : Mise en place d'un groupe de travail « Gouvernance / statut SMLS »

→ Rôle et composition du groupe de travail

CLE – 2014 – 4 : Programme de travail 2014

→ Lancement de la phase de diagnostic

→ Ateliers de formation à destination des membres de CLE

CLE – 2014 – 5 : Programme Opérationnel d'Investissements 2014

→ Changement de procédure

3. Informations

Financement de l'APPCB

Budget 2014

Communication – projet de film

POI 2013 – projets financés en 2013

Pièces jointes :

Etat des lieux du SAGE validé : rapport + atlas cartographique

Support de présentation de la réunion CLE du 14 mars 2014

Le 14 mars 2014 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau dûment convoquée le 21 février, s'est réunie au Lycée de Kerplouz à Auray, sous la présidence de Monsieur Yves BLEUNVEN.

Nombre de membres :

En exercice : 47

Présents : 26

Représentés : 1

Votants : 27

Etaient présents :

Collège des Elus :

DREAN Gildas, Conseiller régional de Bretagne – PIERRE Gérard, Conseiller général du Morbihan – BLEUNVEN Yves, Conseiller général du Morbihan et Président de la CLE – HEINRY Bernard, Maire adjoint Pluvigner – HERVE Louis, Maire de Loccal Mendon – BOUDOU Anne-Marie, Conseillère municipale d'Auray – NICOLAZIC Maurice, Maire de Baden – PRESSARD Jean, Maire de l'île aux Moines (*départ à 10 h30 avant délibérations*) – LE POHRO Henri, Maire de Locqueltas (*départ à 12 h/informations*) – LE BOTERFF Marcel, Maire d'Elven – COULON Olivier, Vice-président de Vannes Agglomération – GASNIER Christian Vice-président SMLS - PIRIO Dominique, Vice-présidente du SIAGM – GIQUEL Emmanuel, Membre du Comité du Syndicat de l'Eau du Morbihan – BERTHOLOM Denis, Membre du SIAEP de la région de Vannes Ouest – LABEYRIE Laurent, Membre du SIAEP de la Presqu'île de Rhuys.

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

LE DRESSAY Philippe, représentant de la Chambre d'Agriculture du Morbihan – GUERNEVE Michel, représentant Chambre d'Agriculture du Morbihan - LE BERRIGAUD Paul, Représentant du Comité Régional de Conchyliculture de Bretagne Sud – D'HARDIVILLE Céline, Comité départemental des pêches du Morbihan - ROCHE François, administrateur Eaux et rivières de Bretagne - SERRE Jacques, Membre de la fédération d'association de la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan (FAPEGM) - BURBAN Jean, Secrétaire adjoint de l'Union Départementale des Associations des Familles du Morbihan (UDAF) – GUILLAS Jean-Baptiste, Représentant association pour la défense du littoral et des pêcheurs de la Ria d'Étel

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

SIOU Yvon, représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne –MILOUX Guy, représentant de la délégation régionale de l'ONEMA

Pouvoirs

Collège des Elus :

LAPPARTIENT David, Conseiller général du Morbihan donne pouvoir à BLEUNVEN Yves

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

Etaient Excusés

Collège des Elus :

BONNEC Alain, Membre du Comité syndical du SMRE - DESJARDINS Bernadette, Maire de Camors – GASTINE Roland, Vice-président Auray Quiberon Terre Atlantique – JEANNOT Michel, Maire de Locmariaquer – LABOVE Gérard, Président CCPR - LAPPARTIENT David, Conseiller général du Morbihan – LE PRIOL Véronique, Maire adjointe Carnac – ROBO David, Maire de Vannes

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

Le Directeur de la DDTM - Le Directeur de l'ARS – La Directrice de la DREAL – L'IFREMER – Un représentant de l'UBS

Etaient également présents :

FOUNIER David, représentant MISEN 56 (*observateur technique*)

ARIAUX Etienne, Chambre d'Agriculture du Morbihan - BABOULENE Elise, Région Bretagne – BRANELLEC Mélanie, coordinatrice du SAGE - QUEMENER Catherine, Directrice du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal – LABAT Jean-Jacques, Conseil général du Morbihan – LE BLAY Nathanaëlle, secrétaire du SAGE - LE GAL Arnaud, Syndicat Eau du Morbihan - – LEROUX Gaëlle, CCPRhuys – MINOCHE Céline, Juriste Mairie de Baden – PERROT Bernard, Direction de l'Eau et de l'Assainissement Ville de Vannes - THIBAUT Laurent, Directeur du SMRE

En préambule

En guise de mot d'accueil, Gilles BLUMSTEIN, président du Lycée de Kerplouz, présente le Lycée de Kerplouz et évoque le partenariat entre le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - structure porteuse du SAGE - et le Lycée de Kerplouz (convention de partenariat signée le 22 novembre 2013).

Le président de la Commission Locale de l'Eau, Yves BLEUNVEN, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. L'objectif principal de la réunion est de valider l'état des lieux du SAGE.

Il rappelle les engagements pris auprès du Préfet compte tenu du devoir de réserve lié aux élections municipales. Dans un courrier adressé au Préfet, le Président de la CLE s'est engagé à porter à la connaissance des membres de CLE la position des services de l'Etat - soumis à la période de réserve.

Les services de l'Etat, membres de CLE, ont été destinataires comme tous les membres CLE des documents de l'état des lieux (rapport + atlas cartographique) 3 semaines avant la tenue de la CLE. La DDTM l'ARS et la DREAL ont formulés un avis sur ces documents. L'essentiel des remarques portait sur la forme (réactualisation de données, coquilles ...) et ne nécessitait pas de débats en CLE – elles ont toutes été prises en compte dans l'état des lieux du SAGE.

Yves BLEUNVEN précise également que, malgré cette période de réserve, David FOURNIER - animateur de la MISEN - est présent à la réunion comme observateur technique - il n'a pas mandat pour s'exprimer et pour participer aux votes.

Secrétaire de séance : Gérard PIERRE, conseiller général du Morbihan

1. Approbation du CR de la séance du 08/03/2013 et approbation de l'OJ de la séance

Le Président propose de valider le compte rendu de la séance du 08/03/2013 et d'approuver l'ordre du jour de la séance.

Principales remarques :

Approbation du CR de la CLE du 08/03/2013 et de l'OJ de la séance

→ Néant

2. Délibérations

CLE – 2014 – 1 : Validation de l'état des lieux du SAGE

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Rappel du déroulé de l'état des lieux du SAGE

L'état des lieux a été réalisé avec l'appui technique du bureau d'études SCE, intervenant en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, et en partenariat avec les structures partenaires (Syndicat Mixte de la Ria d'Etel, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan, Ville de Vannes et Vannes agglomération).

Fruit d'un travail collectif, il a fait l'objet d'une large mobilisation des acteurs locaux lors des 9 réunions de travail organisées entre septembre 2013 et janvier 2014 :

- **Commission n° 1 – Qualité des eaux douces et marines / usages**
 - 24 sept / Qualité des eaux
 - 2 déc / Activités et usages
 - 31 janv / Autres thèmes non abordés
- **Commission n° 2 - Dévl't urbain et capacités d'assainissement et d'eau potable**
 - 10 oct / Assainissement et eaux pluviales
 - 21 nov / Eau potable et docs d'urbanisme
- **Commission n° 3 – Milieux aquatiques, morphologie et continuité écologique**
 - 17 oct / Zones humides
 - 16 janv / Cours d'eau
- **Commission n° 4 – Gestion quantitative et gestion des risques (inondation/submersion marine)**
 - 19 nov / Gestion quantitative

Lors des réunions, chaque membre de Commission (membres de CLE + acteurs locaux concernés) a ainsi pu enrichir et amender l'état des lieux du SAGE.

Principales remarques :

Intervention des présidents de commissions thématiques sur leur ressenti vis-à-vis du déroulement des réunions :

→ Denis BERTHOLOM, Vice président en charge de la Commission n°2 – Adéquation entre le développement urbain et l'évolution des services d'assainissement et d'eau potable : forte mobilisation lors des réunions (près de 30 à 35 personnes à chaque réunion) et bonne représentativité des différentes catégories d'acteurs – des échanges constructifs et de qualité.

→ Louis HERVE, Vice président en charge de la Commission n°1 –Préservation et reconquête des eaux douces et marines pour satisfaire tous les usages : 3 réunions auront été nécessaires pour pouvoir aborder l'ensemble des thèmes traités par cette commission – près de 30 à 35 personnes étaient présents à chaque réunion

→ Yves BLEUNVEN, Président de la CLE en charge de la Commission n°3 – Milieux aquatiques, continuité écologique et morphologie des cours d'eau : une mobilisation plus faible – des sujets complexes qui ont peu intéressés les élus locaux

→ David LAPPARTIENT, Vice –président de la Commission n°4 – Gestion quantitative de la ressource en eau, prévention et gestion des risques (*excusé*). Propos rapporté par Mélanie BRANELLEC : une faible mobilisation lors des 2 réunions organisées malgré des thèmes et des enjeux importants pour le territoire du SAGE (territoire déficitaire en eau potable) – en témoigne les récentes intempéries et les risques de submersion marine qui ont touchés le territoire.

Restitution de l'état des lieux du SAGE et identification des manques

Les documents de l'état des lieux du SAGE (rapport + atlas cartographique) ont été transmis le 21 février 2014 aux membres de CLE – soit 3 semaines avant la tenue de la réunion.

Jacques MARREC, du bureau d'études SCE, fait une présentation synthétique des principaux éléments contenus dans l'état des lieux du SAGE et évoque les manques identifiés dans les Commissions de travail.

▶ Le support de présentation de la réunion est annexé au présent compte-rendu.

Principales remarques :

Restitution de l'état des lieux du SAGE et identification des manques

Agriculture

Plusieurs membres regrettent que la pression phosphorée n'ait pas été estimée alors même que le territoire du SAGE est concerné par des problèmes de prolifération de cyanobactéries (retenues d'eau potable et plan d'eau de loisirs).

→ Pour pallier à ce manque, il est proposé d'approfondir cette question dans la phase de diagnostic.

Alimentation en eau potable

Arnaud LE GAL, Eau du Morbihan, précise que le captage de Pont Mouton à Plouhinec « a présenté des inconformités sur le paramètre pesticides : dépassement du seuil sur la molécule de diuron ». Une enquête est en cours pour en déterminer l'origine.

Assainissement

Laurent LABEYRIE fait remarquer que le contexte réglementaire dans le domaine de l'assainissement est très complexe.

→ Il est précisé que le SAGE ne pourra en aucun cas intervenir sur les procédures réglementaires – hiérarchie des textes. Par contre, il pourra par exemple fixer des objectifs communs de performance pour les ouvrages d'assainissement.

Qualité des eaux littorales – algues vertes

Etienne ARIAUX précise que dans le cadre de la révision du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, la Commission littoral fait la distinction entre 2 phénomènes : marées vertes sur vasières et marées vertes sur plages.

→ Il est précisé que cette distinction est également faite dans l'état des lieux du SAGE.

→ Il est également précisé que l'état des lieux s'attache à décrire et à caractériser le phénomène de prolifération des macroalgues sur le périmètre du SAGE. L'identification des causes sera développée dans la phase de diagnostic (contribution des bassins versants limitrophes, part du relargage des sédiments vaseux et apports marins). Il en sera de même pour le phytoplancton toxique.

Protection et gestion des zones humides

Plusieurs membres de CLE et élus locaux évoquent les difficultés rencontrées lors de la réalisation des inventaires de zones humides : ambiguïté des critères de délimitation des zones humides. Le cas de la commune de Larmor Baden est donné en exemple – litiges sur la délimitation d'une zone humide où plusieurs expertises ont débouché sur des avis divergents.

Jacques SERRE rappelle que la destruction des zones humides est illégale.

→ L'une des tâches à réaliser dans la phase de diagnostic sera de compiler les inventaires zones humides et cours d'eau à l'échelle du SAGE.

→ La valeur ajoutée du SAGE vis-à-vis des zones humides sera d'apporter du sens – de fixer des objectifs en matière de protection, de reconquête et de gestion des ZH selon les enjeux locaux ou leurs fonctionnalités.

Gestion quantitative de la ressource en eau

Compte tenu de la dépendance du territoire vis-à-vis du Blavet et de la Vilaine, François ROCHE s'interroge sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable en cas de pannes ou d'accident.

→ Le Morbihan est plutôt très avancé sur la sécurisation de l'approvisionnement par rapport à d'autres régions de France– la mise à jour du schéma de sécurisation de l'eau potable est en cours pour améliorer le système des interconnexions. Il est également rappelé que les marges de manœuvre sur les économies d'eau et le rendement des réseaux sont faibles.

Prévention et gestion des risques

Laurent LABEYRIE regrette que l'impact du réchauffement climatique n'ait pas été plus approfondi dans le cadre de l'état des lieux : analyse des tendances naturelles passées + impacts futurs du réchauffement climatique.

→ Il est précisé que cette question sera développée dans la phase d'analyse des tendances et étude des scénarios du SAGE. Pour pallier à ce manque et pouvoir compléter l'état des lieux du SAGE, il est également proposé de s'appuyer sur l'étude régionale réalisée par le Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne et les travaux de la Région dans le cadre du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Bretagne 2013-2018.

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→ Valider l'état des lieux du SAGE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

CLE – 2014 – 2 : Mise en place d'un groupe de travail « algues vertes »

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Afin d'approfondir le niveau de connaissance sur les « algues vertes » (macroalgues) et compte tenu des enjeux sur le périmètre du SAGE, il est proposé de mettre en place un groupe de travail restreint :

Rôle

- Etat des connaissances : Comprendre le phénomène sur vasières et faire le point sur les études existantes
- Perspectives : Echanger sur l'opportunité et le contenu d'une étude de modélisation sur le golfe du Morbihan

Composition du groupe de travail

Il est proposé d'y associer les personnes suivantes :

- Animation
→ Président de la CLE, Animatrice du SAGE
- Experts et partenaires institutionnels :
→ Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues, Ifremer, UBS, MISEN, CG56, CR, AELB
- Usagers
→ 1 élu + 1 technicien de la Chambre d'Agriculture
→ 1 représentant d'Eau et Rivières de Bretagne
- Structures de bassin versant
→ Syndicat Mixte de la Ria d'Étel (L. Thibault), Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal (N. Rollo)

La première réunion sera organisée au printemps 2014.

Principales remarques :

Rôle du groupe de travail

→ Néant

Composition du groupe de travail « algues vertes »

→ Il est précisé que ce groupe de travail doit être restreint pour être force de propositions et garantir la qualité du travail.

→ Il est proposé d'y associer la Région Bretagne et l'Université de Bretagne Sud.

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→ Valider le rôle et la composition du groupe de travail « algues vertes »

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

CLE – 2014 – 3 : Mise en place d'un groupe de travail « Gouvernance/statut du SMLS »

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Lors de la réunion du 15 février 2013, le bureau exécutif de la CLE (composé du Président de la CLE et de ses Vice-présidents) a jugé prioritaire la clarification de la gouvernance concernant la compétence « Gestion et protection de la ressource en eau sur les bassins versants hydrographiques » et a proposé à la CLE du 08 mars 2013 d'engager une expertise juridique pour clarifier les statuts du SMLS.

Afin d'encadrer et suivre cette mission, il est proposé de mettre en place un groupe de travail restreint :

Rôle

- Construire la stratégie d'organisation de la gouvernance pour les questions liées à la protection de la ressource en eau d'un point de vue planification et de mise en œuvre des opérations de bassin versant en prenant en compte les dispositions récentes de la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et plus particulièrement des articles 56 à 59 concernant la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).
- De suivre et d'accompagner le bureau d'étude en charge de faire des propositions d'évolution des statuts du SMLS, de proposer une répartition des sièges et d'asseoir la fiscalité et le financement

Composition du groupe de travail

- 6 EPCI à fiscalité propre : Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Communauté de communes du Loc'h, Communauté de communes Blavet Bellevue Océan, Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys
- Les services de la préfecture
- Les adhérents du SMLS : commune de Plescop
- Les partenaires financiers : AELB, CR, CG56
- Les structures de bassin versant : SMRE, SIAGM

► La première réunion de ce groupe de travail est envisagée pour le printemps 2014.

Principales remarques :

Rôle du groupe de travail

→ Néant

Composition du groupe de travail « Gouvernance »

→ Néant

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→ Valider le rôle et la composition du groupe de travail « Gouvernance / statut du SMLS »

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

CLE – 2014 – 4 : Programme de travail 2014

Le Président lit et développe le rapport suivant :

En 2014, il est proposé de travailler en priorité sur les 2 axes suivants :

Phase de diagnostic

Le diagnostic doit permettre de faire émerger une vision globale du territoire basée sur l'analyse des interactions entre les milieux, les usages présents et les besoins affichés et, *in fine*, d'en dégager les enjeux.

Le diagnostic sera mené selon les modalités suivantes :

- Appui technique du bureau d'études SCE en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
- Appui des structures partenaires dans le cadre de la co-construction
- Démarche de concertation par le biais des réunions Commissions thématiques

Formation des membres de CLE

Le renouvellement partiel de la CLE (suite aux élections municipales) nécessite de travailler sur l'appropriation des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques par les membres de CLE. L'objectif est de pouvoir disposer d'un niveau de connaissance commun et de partager le même langage – pré-requis indispensables pour pouvoir débattre sur les enjeux et prendre des décisions en connaissance.

Des ateliers / temps de formations seront ainsi proposés courant 2014 :

- Sur différents thèmes : cycle de l'eau et transfert de l'azote et du phosphore, hydromorphologie et continuité écologique, qualité des eaux littorales (algues vertes, bactériologique et phycotoxines), ...
- Avec l'intervention d'experts et l'organisation de rencontres sur le terrain (témoignages d'acteurs)

Principales remarques :

Programme de travail 2014

→ Néant

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→ Valider le programme de travail 2014

→ Donner pouvoir à la structure porteuse pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place de cette organisation, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels, y afférents

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

CLE – 2014 – 5 : Programme Opérationnel d'Investissements 2014

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Rappel du contexte :

Dans le cadre de sa stratégie régionale de gestion des eaux et des milieux aquatiques adoptée en 2011, la Région a réaffirmé sa volonté d'inscrire les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) au cœur de sa politique de l'eau dans une perspective de gestion intégrée par bassin versant. Chaque Commission Locale de l'Eau (CLE) est désormais chargée de construire un Plan Opérationnel d'Investissements (POI) et devra hiérarchiser et valider les investissements à l'échelle du SAGE. Les financements du Conseil Régional dans le domaine de l'eau seront ainsi répartis au regard des enjeux régionaux et des priorités définies localement.

Changement de procédure pour 2014

Dans un double objectif d'instruction financière partenariale et de simplification, le Conseil régional a fait évoluer son dispositif de soutien aux investissements dans le domaine de l'eau en 2014 :

- Les demandes de subventions sont à déposer directement auprès du Conseil régional (avant le 15 mai 2014)
 - Les CLE ne recensent donc plus les dossiers auprès des Maîtres d'Ouvrage locaux
- Les projets seront examinés de façon commune par l'ensemble des financeurs (AELB, CR, CG) :
 - Les CLE seront sollicitées* sur des projets spécifiques (retour de la CLE avant le 15 septembre 2014)

**Le regard de la CLE n'est donc plus sollicité sur la totalité des projets mais sur quelques projets bien identifiés sur lesquels un besoin d'avis extérieur a été reconnu comme une plus-value*

Position du Président de la CLE

Compte tenu du lancement récent du SAGE et en l'absence de stratégie et d'objectifs associés, la hiérarchisation des projets semble impossible à mettre en œuvre. **Le Président de la CLE propose de ne pas procéder à la sélection/hiérarchisation des projets.** Une simple présentation en CLE pourra néanmoins être proposée pour informer les membres de CLE des projets financés sur le territoire du SAGE.

Principales remarques :

POI 2014
→ Néant

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

- **Valider la position du Président quant à l'absence de hiérarchisation des projets**
- **Valider la proposition du Président pour que les projets financés puissent être présentés en CLE**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

3. Informations à l'assemblée

Plan de financement 2014

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Pour l'année 2014, le **budget prévisionnel est de 300 000 € TTC**. Il comprend les dépenses de fonctionnement, de communication et les études complémentaires à mener dans le cadre de l'élaboration SAGE.

Le plan de financement 2014 a été établi sur la base des propositions validées par le Bureau exécutif du 3 octobre 2013 :

- **Un budget constant de 300 000 €** avec les mêmes montants et répartition entre les différents postes de dépenses

Phase d'élaboration Année 2014	Budget prévisionnel TTC	SUBVENTIONS						%	Solde
		%	Région	%	Département 56	%	AELB		
Cellule animation	150 000 €	5%	7 500	5%	7 500	70%	105 000	20%	30 000
Etudes	125 000 €	5%	6 250	5%	6 250	70%	87 500	20%	25 000
Communication / sensibilisation	25 000 €	5%	1 250	5%	1 250 €	70%	17 500	20%	5 000
	300 000 €	5%	15 000 €	5%	15 000 €	70%	210 000 €	20%	60 000 €

- **De reconduire la convention avec les EPCI** concernés le temps de la mise en conformité des statuts du SMLS (étude juridique programmée en 2014)

- **Simulation des répercussions pour les EPCI**

A compter du 1^{er} janvier 2014, la nouvelle EPCI sur le secteur d'Auray représentera 24 communes et se substituera de plein droit sur les compétences en lien avec la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Les EPCI limitrophes du SAGE (Questembert, Pays de Baud et St Jean Brevelay) ont refusé de financer sur l'année 2013. Cela représentait une participation de 305€.

Le Bureau Exécutif propose de ne pas les solliciter en 2014 et de répartir cette somme (305€) sur les autres contributeurs à savoir les 4 communautés de communes du territoire et les 2 agglomérations

Autofinancement EPCI/Communes	Contributions 2013		Contributions 2014	
	Taux	Montant	Taux	Montant
Vannes Agglo	40,94%	24 566,43 €	40,73%	24 439,19 €
Auray Quiberon Terre Atlantique	-	-	36,63%	21 977,33 €
Auray Communauté	17,83%	10 696,27 €	-	-
CC Presqu'île de Rhuys	7,51%	4 508,62 €	7,61%	4 567,72 €
CC Mégalithes	5,95%	3 570,96 €	-	-
CC Loc'h	5,74%	3 442,98 €	5,91%	3 544,32 €
CC Ria d'Etel	5,64%	3 383,70 €	-	-
CC Blavet Bellevue Océan	5,04%	3 026,24 €	5,38%	3 227,87 €
CC des 3 rivières	3,57%	2 144,87 €	-	-
Lorient Agglo	2,99%	1 792,65 €	3,74%	2 243,58 €
Quiberon	2,97%	1 781,72 €	-	-
St Pierre Quiberon	1,30%	780,62 €	-	-
CC Pays de Baud	0,07%	41,56 €	Report sur les autres EPCI	
CC St Jean Brevelay	0,05%	32,95 €		
CC Questembert	0,38%	230,43 €		
TOTAL	100%	60 000 €	100%	60 000 €

Le Président précise que ce plan de financement a été validé au Comité syndical 17/12/2013 du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, en tant que structure porteuse du SAGE.

Principales remarques :

Plan de financement 2014

→ Néant

Financement de l'APPCB

Le Président lit et développe le rapport suivant :

L'Association Permanente des Présidents des Commissions Locales de l'Eau de Bretagne est une association régionale qui réunit les Présidents de CLE de Bretagne. Elle a pour objectif de :

- Représenter les Présidents de CLE dans les instances locales et nationales, de favoriser les échanges et la concertation, entre ses membres, et de faire connaître leurs positions communes.
- Renforcer le rôle et la légitimité des CLE dans la gestion intégrée de l'eau sur les territoires, faire des CLE des acteurs identifiés et incontournables dans les prises de décisions dans le domaine de l'eau

Actions proposées en 2013

L'année 2013 a notamment été marquée par l'accueil des Présidents de CLE sur le territoire du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel :

- Matinée : Assemblée plénière de l'APPCB – Mairie de la Trinité sur Mer
- Après midi : Visite chantier ostréicole et échanges avec Hervé Jénot, président du CRC Bretagne Sud

Assemblée plénière :

- 24 janvier 2013 à Rennes
- 9 avril 2013 à Fouesnant
- 11 juillet 2013 à la Trinité sur Mer
- 7 novembre 2013 à Dinan

Visites de terrain :

- 9 avril 2013 – visite d'une exploitation agricole + zones de captage en eau potable
- 11 juillet 2013 – visite d'un chantier ostréicole à Carnac

Formations :

- 11 juin 2013 - « Gestion des zones humides et ZHIÉP »
- 17 janvier 2014 - « PAC 2014 – 2020 »

Actions projetées en 2014

Assemblée plénière

- 29 janvier 2014 à Rennes (Carrefour Gestion Locale de l'Eau)
- Septembre 2014 (constitution du nouveau bureau)
- Novembre 2014

Visites de terrain

- Gestion des eaux pluviales
- Usines de méthanisation
- Suivi de la qualité des eaux littorales et estuariennes

Formations

- Automne 2014 – Rôle et mission des membres de CLE et aspect juridique du SAGE
- Novembre 2014 – Gestion du risque inondation

Le Président précise que le financement de l'APPCB a été renouvelé pour 2014– la participation financière pour le SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel est de 1 900 €.

Principales remarques :

Financement de l'APPCB

→ Néant

Communication – projet de film

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Afin de préparer l'arrivée des nouveaux élus au sein de la CLE, le Président souhaite mettre l'accent sur la communication / l'information. Dans cette perspective, il souhaite réaliser un film pour vulgariser la gestion de l'eau – présentation didactique des outils et des principaux enjeux locaux.

Ce film sera conçu selon les modalités suivantes :

- Cible : Nouvelle CLE d'installation, comité syndical, EPCI, ...
- Format : film de 15 min
- Partenariat : SAGE – SMLS – SMRE – SIAGM (conception du scénario)

Le Président précise que ce film pourra être projeté en introduction de la prochaine séance de CLE et pourra également servir de support d'information à destination des nouveaux élus (communes, EPCI, Comité syndical, ...)

Principales remarques :

Projet de film

→ Le président de la CLE précise que l'enveloppe financière dédiée à la conception du film devrait s'élever à environ 6 000 € TTC.

Projets financés au titre de POI 2013

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Lors de la réunion du Bureau CLE du 19/04/2013, 21 projets avaient été déposés dans le cadre de l'appel à projets du POI 2013 (Plan Opérationnel d'Investissements) lancé par la Région. Pour rappel, l'enveloppe financière de la Région était de 130 000 € pour le périmètre du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Etel.

- ▶ Sur les 21 projets déposés, 9 projets ont reçu une aide de la Région pour un montant total de 127 585 €.

Principales remarques :

Projets financés au titre du POI 2013

→ Néant

4. Questions diverses & prochaines échéances

Les prochaines échéances envisagées sont les suivantes :

Etat des lieux du SAGE

Le rapport de l'état des lieux sera revu et corrigé pour pouvoir tenir des remarques faites par les membres de CLE. La version définitive (rapport + atlas cartographique) sera prochainement adressée à l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau.

Prochaine Commission Locale de l'Eau

La composition de la Commission Locale de l'Eau doit être renouvelée à l'issue des élections municipales (arrêté préfectoral modificatif de la composition de laCLE) pour être opérationnelle en juillet ou septembre 2014.

Ce n'est qu'à l'issue de ce renouvellement que la CLE pourra à nouveau se réunir et que les ateliers de formation et les Commissions de travail pourront se réunir pour travailler sur la phase de diagnostic.

Principales remarques :

→ Néant

L'ordre du jour épuisé, le Président clôt la séance.

Le secrétaire de séance Gérard PIERRE, conseiller général du Morbihan	Le Président de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Etel Yves BLEUNVEN
--	--